

Direction Générale de la Cohésion sociale
Bureau accès aux droits, insertion et économie sociale et
solidaire

Etude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développées dans ce cadre

Novembre 2016

Synthèse de l'étude



FORS RECHERCHE
SOCIALE

69, rue La Fayette - 75009 PARIS

Tél. : 01 48 24 79 00

Fax : 01 48 24 79 01

E-mail : fors@fors-rs.com

Contacts

Florence BRUNET :	Responsable d'études 01 48 24 79 05 florence.brunet@fors-rs.com
Ariane ALBERGHINI :	Chargée d'étude 01 48 24 79 02 ariane.alberghini@fors-rs.com
Raphaël GRANDSEIGNE	Chargé d'étude 01 48 24 79 10 raphael.grandseigne@fors-rs.com
Justine LERHMANN	Chargée d'étude 01 48 24 79 04 justine.lerhmann@fors-rs.com

Synthèse de l'étude

La Direction Générale de la Cohésion Sociale a engagé, en 2015, une étude portant sur les pratiques de distribution et d'accompagnement des bénéficiaires mises en œuvre par les associations d'aide alimentaire. Cette étude avait pour objectifs de mieux connaître les pratiques des associations d'aide alimentaire, d'analyser la cohérence et l'impact des actions d'accompagnement au regard des besoins des publics accueillis et d'évaluer la complémentarité des actions portées par les associations d'aide alimentaire avec les actions développées par les autres acteurs de l'insertion sociale (services sociaux, associations, acteurs de la santé, du logement, de l'accès aux droits, etc.) présents localement.

L'étude s'est déroulée entre décembre 2015 et novembre 2016. Son suivi a été assuré par un comité de pilotage inter-partenarial associant, autour de la DGCS, des représentants des institutions concernées (Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture, DRIHL et DREES), des représentants des associations « têtes de réseau » nationales de l'aide alimentaire (Croix Rouge, ANDES, Restaurants du Cœur, Secours Populaire, Fédération des Banques Alimentaires), de l'UNCCAS, ainsi que des responsables d'associations non affiliées et des représentants du 8^{ème} collège du CNLE.

La méthodologie mise en œuvre a conjugué plusieurs sources de recueil d'information :

- *l'exploitation de sources documentaires, bibliographiques et statistiques ;*
- *la réalisation d'entretiens de cadrage auprès des associations « têtes de réseau » nationales, de l'UNCCAS et de la DRIHL.*
- *La réalisation d'une enquête par questionnaire auprès des organismes habilités régionalement en Ile-de-France, soit 228 structures recensées par la DGCS et la DRIAFA. Au total, 123 structures ont répondu à l'enquête.*
- *la réalisation d'une enquête de terrain auprès d'un panel de 8 structures d'aide alimentaire d'Ile-de-France, dont 4 associations habilitées régionalement et 4 associations affiliées à des réseaux nationaux (Croix Rouge, Restos du Cœur, Secours Populaire et UNCCAS). Des entretiens ont été réalisés auprès des responsables et bénévoles de chaque structure, ainsi qu'auprès d'un panel de ménages accueillis. Au total, 92 bénéficiaires de l'aide alimentaire ont été interrogés. Des entretiens ont également été conduits auprès des partenaires locaux des structures, en majorité des services sociaux départementaux et CCAS.*

1. Le champ de l'aide alimentaire : un paysage « foisonnant » comprenant une diversité de structures, d'acteurs et de pratiques

Visant à délimiter le périmètre de l'étude et son objet, les deux premières phases de la mission ont porté sur la connaissance des acteurs et des pratiques de l'aide alimentaire, par le biais d'une analyse documentaire étayée par la réalisation d'une enquête par questionnaire auprès d'un panel de structures franciliennes habilitées régionalement. Ces premières étapes

de l'étude montrent que, si l'aide alimentaire incarne bien un mode d'intervention spécifique, elle ne semble pas pouvoir être qualifiée par des types d'acteurs identifiés et des pratiques homogènes.

Le paysage de l'aide alimentaire apparaît en effet comme foisonnant et en mutation. Alors que les grands réseaux associatifs de l'aide alimentaire ont diversifié leurs champs d'intervention dans une approche large de la lutte contre l'exclusion, d'autres acteurs historiques, comme les CCAS¹, semblent affirmer leur volonté de restreindre leur intervention directe en matière d'aide alimentaire au profit d'une plus grande complémentarité avec les associations de leur territoire. Dans le même temps, des associations « généralistes » voire spécialisées dans les domaines du logement, de l'hébergement, de la santé, etc., ont, quant à elles, développé une pratique de l'aide alimentaire, en partie sans doute pour répondre aux besoins des publics qu'elles accueillent, hébergent ou accompagnent.

Bien qu'emblématiques, les associations affiliées aux grands réseaux « historiques » de l'aide alimentaire ne représentent donc qu'un segment d'un ensemble beaucoup plus large de structures qui, à des niveaux et selon des modalités variées, « pratiquent » l'aide alimentaire. Les données de l'enquête, bien que partielles², permettent ainsi de tracer l'ébauche d'une typologie globale des acteurs de l'aide alimentaire qui comprend à la fois :

- **des structures spécialisées dans l'aide alimentaire.** Parmi les structures habilitées régionalement, il s'agit de petites associations locales indépendantes (associations de quartier, associations adossées à une paroisse, etc.), qui fonctionnent grâce au bénévolat et mobilisent des moyens financiers peu élevés. Leur réseau partenarial se limite généralement aux services sociaux départementaux et CCAS. Moins nombreuses à proposer un accompagnement autour de l'aide alimentaire, cet accompagnement est surtout centré sur l'accueil, l'information et l'orientation des ménages.

En dehors de ces petites associations indépendantes, on peut également inclure dans cette catégorie de « structures spécialisées » certaines antennes locales des grands réseaux nationaux dont l'activité est avant tout centrée sur l'aide alimentaire ; à la différence des associations indépendantes, ces antennes locales bénéficient néanmoins des moyens, des outils et de l'appui du réseau national auxquelles elles appartiennent ;

- **des structures « généralistes ».** L'aide alimentaire représente une activité parmi d'autres pour ces associations qui développent une palette d'actions dans les domaines de l'animation sociale, de la culture, de l'éducation populaire, etc. Fonctionnant grâce au bénévolat et à l'activité de quelques salariés, la plupart sont inscrites dans un réseau partenarial relativement étendu et proposent généralement un accompagnement aux ménages accueillis, sous des formes relativement diversifiées (à la fois collectives et individuelles, par exemple).

¹ « Les modalités d'implication des CCAS/CIAS en matière d'aide alimentaire », *Enquêtes et observations de l'UNCCAS*, N°2, octobre 2011.

² L'enquête par questionnaire réalisée en phase 2 ne concerne que les associations indépendantes habilitées régionalement en Ile-de-France, soient 228 organismes. Elle ne porte pas sur les antennes locales des grands réseaux associatifs (Restos du Cœur, Secours Populaire, Croix Rouge).

Cette catégorie comprend des associations indépendantes (accueils de jour, centres sociaux...), mais on peut également y inclure certaines structures affiliées aux réseaux nationaux (Croix Rouge, Secours Populaire et Restos du Cœur) qui ont développé, autour et en lien avec l'aide alimentaire, un panel d'activités diverses.

- **des associations spécialisées dans un champ spécifique, souvent gestionnaires de structures médico-sociales ou d'hébergement.** Disposant d'un budget plus élevé et d'un nombre important de salariés, ces associations indépendantes sont, par exemple, spécialisées dans l'accès au logement, l'insertion professionnelle, la prévention et la santé (accompagnement des personnes souffrant d'addictions, du VIH, etc.). L'activité d'aide alimentaire ne représente pour elles qu'une activité annexe à leur cœur de métier. Elle vient ainsi compléter un accompagnement social individuel et collectif se déclinant, selon les structures, sur de multiples autres dimensions : accès aux droits, au logement recherche d'emploi, gestion du budget, etc.

L'étude souligne ainsi qu'un pan de la pratique de l'aide alimentaire demeure encore peu connu, et qu'un « gisement » de connaissance est sans doute à explorer, à la fois du côté des acteurs « non spécialisés » de l'aide alimentaire mais aussi du côté de la multitude de petites associations indépendantes qui interviennent de façon isolée, en dehors des réflexions portées par les grands réseaux associatifs.

2. La distribution de l'aide alimentaire : une activité complexe et délicate, tant au plan humain que matériel

Les pratiques de distribution de l'aide alimentaire semblent peu normées ou standardisées, y compris dans la catégorie spécifique de structures revendiquant l'appellation « d'épicerie sociale ». Au sein des quatre principaux modes de distribution que sont les paniers de denrées brutes, les distributions de repas chauds ou de collations – notamment « de rue », les épiceries sociales, et les aides financières, les pratiques mises en œuvre par chaque association s'avèrent en effet très diversifiées, qu'il s'agisse des conditions d'accès à l'aide alimentaire (sur orientation des services sociaux ou universelle), des modalités employées pour calculer le reste-à-vivre ouvrant droit à l'aide alimentaire, des durées d'accès à cette aide ou encore de la façon dont est organisée la distribution. Un trait commun aux structures apparaît cependant à l'issue de l'enquête de terrain : **la volonté de faire preuve d'une certaine souplesse afin de s'adapter à des profils de publics et à des formes de pauvreté très hétérogènes.** Cette souplesse laissée à l'appréciation des équipes locales permet par exemple de déclencher une aide d'urgence dans l'attente des justificatifs ouvrant droit à un accès pérenne à l'aide alimentaire, d'intégrer au cas par cas des ménages rencontrant des difficultés ponctuelles mais se situant « à la marge » des critères d'accès, ou encore de moduler la participation financière parfois demandée contre l'attribution de cette aide.

L'enquête souligne également la diversité des choix réalisés concernant la façon de distribuer la nourriture : ces différences s'expriment à la fois au niveau des pratiques d'accueil, d'organisation des temps de distribution et sur la façon dont les bénéficiaires sont amenés à intervenir dans la composition de leur panier/repas (certains bénéficiaires peuvent

ainsi choisir des denrées dans différentes familles d'aliments, d'autres ne connaîtront le contenu de leur colis qu'une fois rentrés chez eux).

Pour la plupart des structures de notre panel, **les « choix » en matière de distribution résultent en partie d'une adaptation aux contraintes liées à la logistique matérielle et humaine de l'activité.** La configuration des locaux, le nombre de bénévoles, l'espace disponible pour stocker les denrées et gérer l'attente des bénéficiaires sont ainsi des facteurs qui contraignent fortement la marge de manœuvre des associations, certaines étant moins bien dotées que d'autres sur ce plan (locaux exigus, absence d'espace dédié à l'attente, manque de mobilier, etc.).

Dans plusieurs structures observées, les pratiques de distribution mises en œuvre s'efforcent ainsi d'optimiser l'accueil des bénéficiaires dans un lieu parfois peu adapté, sur une période de temps limitée, en rationalisant la distribution et en régulant la file d'attente. Ce dernier point représente en particulier un défi important, notamment pour les structures qui font face à un nombre élevé et croissant de bénéficiaires (l'une des structures enquêtées a vu le nombre de ses bénéficiaires multiplié par 10 en 15 ans ; une autre a une file active de plus de 700 ménages). **L'observation des structures de notre panel souligne ainsi le caractère humainement complexe de la distribution alimentaire :** l'attente, le sentiment de honte ressenti par certains bénéficiaires, l'objet même de la distribution (à savoir l'alimentation), la pénurie de produits... contribuent à faire des temps de distribution des moments potentiellement difficiles à gérer pour les structures qui s'efforcent alors de s'adapter pour atténuer les sources de tension et répondre aux attentes des bénéficiaires en matière d'égalité de traitement.

Face à ces enjeux humains propres à la fourniture d'aliments à des publics en grande difficulté, certains bénévoles des associations rencontrés semblent dépourvus de cadres et de repères, particulièrement lorsqu'ils ne peuvent s'appuyer sur un réseau national. Si les associations s'ajustent progressivement en expérimentant divers modes de faire, il n'en demeure pas moins que la distribution de l'aide alimentaire est une activité qui repose sur un investissement personnel conséquent de la part de bénévoles parfois isolés et relativement démunis pour faire face à ces situations complexes.

Soulignons que **les bénéficiaires rencontrés lors de l'enquête formulent rarement d'attentes précises concernant l'aide alimentaire et les denrées proposées,** dans la mesure où ils estiment que leur statut de bénéficiaires d'une aide gratuite ne les rend pas légitimes à exprimer des demandes ou des revendications trop poussées. Leurs attentes, qui apparaissent davantage en filigrane qu'elles ne sont véritablement explicitées, portent moins sur le contenu de l'aide que sur des dimensions relatives à la régulation, à l'organisation et au respect de l'égalité de traitement entre bénéficiaires.

3. La notion d'accompagnement : un concept qui recouvre à la fois des objectifs, une relation et « une posture » spécifiques

Le principe d'une aide alimentaire qui ne se limite pas à la seule fourniture d'aliments, mais qui représente à la fois une porte d'entrée dans un parcours d'insertion et un support pour un accompagnement plus global des personnes, est un principe largement approprié par les

grands réseaux associatifs, soutenu par les autorités publiques et renforcé par le cadre de mise en œuvre du FEAD.

Bien qu'utilisée dans de multiples contextes (action sociale, emploi, santé, formation...), la notion d'accompagnement demeure relativement floue. Elle s'est progressivement imposée comme **un cadre incontournable dans le domaine de l'intervention sociale, devenant un élément clé du référentiel d'action des travailleurs sociaux**. Visant à aider les personnes en difficulté à résoudre leurs problèmes, elle repose sur une démarche volontaire de la part de la personne accompagnée et s'inscrit dans une relation individualisée, limitée dans le temps et parfois formalisée par un projet, un plan d'action voire un « contrat ». L'accompagnement dans le travail social relève aussi d'une posture spécifique, dans la mesure où il entend s'appuyer sur les ressources propres des personnes accompagnées et permettre à ces dernières de développer leurs potentialités.

Dans le cadre de l'aide alimentaire, **des grands réseaux associatifs ont travaillé sur la notion « d'accompagnement par l'alimentation ³ » pour clarifier les savoir-faire et pratiques** inscrivant l'aide alimentaire comme un mode d'intervention à part entière, allant au-delà de la fonction nourricière. Dans ce référentiel commun, la notion d'accompagnement recouvre deux dimensions. L'une tend à la différencier de l'accompagnement proposé dans les guichets de l'action sociale institutionnelle et de son entrée « par dispositifs » en privilégiant une approche globale des personnes et une prise en compte de l'ensemble de leurs difficultés. L'autre, à l'instar de l'accompagnement réalisé en travail social, renvoie à une « posture » et se décline dans le cadre de la relation accompagnant /bénéficiaire par une écoute non jugeante, une mobilisation des ressources des personnes et un accompagnement vers l'autonomie. Dans les épiceries sociales, cet accompagnement se concrétise, par exemple, autour de la définition d'un « projet » (lequel peut porter par exemple sur le règlement d'une dette, l'achat d'un équipement, l'accès aux loisirs, etc.)

Plus concrètement, les modalités d'accompagnement des personnes autour de l'aide alimentaire se traduisent par différents niveaux d'intervention : d'une part, **une fonction d'accueil, d'information et d'orientation des bénéficiaires** censée favoriser le « rattachage » à l'action sociale de droit commun et/ou la résolution de difficultés spécifiques; d'autre part, **l'accès à une offre globale et multidimensionnelle d'activités portées par la structure**, censées permettre aux personnes de reprendre confiance en elles, rompre leur isolement, favoriser leur retour à l'emploi, leur permettre d'accéder aux loisirs, de rétablir des droits, etc.

Ces différents niveaux d'accompagnement sont diversement mis en œuvre dans les associations d'aide alimentaire. Si les structures répondantes à l'enquête par questionnaire assurent en majorité un premier niveau d'accompagnement fondé sur l'écoute, l'accueil et l'orientation des ménages (92%), elles sont en revanche moins nombreuses à proposer des formes d'accompagnement plus « spécialisées », telles que l'accès aux droits sociaux et l'accompagnement administratif (53%), l'accompagnement à l'accès au logement (40%) ou à l'emploi (36%). Des différences apparaissent sur ce plan entre les petites associations bénévoles et les structures comprenant un volant plus important de salariés, ces dernières

³ *Dépasser l'aide alimentaire pour aller vers l'accompagnement par l'alimentation*. Synthèse des travaux du groupe Alimentation de l'Uniopss. Décembre 2015

étant plus nombreuses à proposer un accompagnement plus « technique » (avec par exemple des ateliers recherche d'emploi, ateliers socio-linguistiques, informatique, etc.).

3. La difficile mise en œuvre d'un accompagnement autour de l'aide alimentaire

Si la notion d'accompagnement autour de l'aide alimentaire est portée et partagée au plan national, les éléments recueillis lors de l'enquête indiquent que sa mise en pratique locale au sein des centres de distribution est plus incertaine. Soulignons d'abord que toutes les associations interrogées ne revendiquent pas la réalisation d'un accompagnement : 76% des structures habilitées régionalement ayant répondu à l'enquête par questionnaire déclarent proposer un accompagnement individuel et/ou collectif, cette proportion étant de 59% pour les structures comptant moins de 3 salariés.

De façon transversale, **si la question des moyens, tant matériels qu'humains, est au cœur de l'analyse des pratiques de distribution, elle intervient également dans la capacité des associations à décliner certaines dimensions de l'accompagnement.** En effet, aux activités de distribution proprement dites s'ajoutent en un ensemble de tâches associées à l'aide alimentaire qui mobilisent un temps (et des moyens humains) important à la fois pour gérer les approvisionnements et mettre en place des opérations de collecte ou des « ramasses » nécessaires à la diversification des denrées distribuées, pour trier les aliments, pour garantir le maintien de la chaîne du froid ou encore pour prendre en charge les activités de reporting induites par la distribution de denrées issues de l'aide publique (FEAD et CNES). Dans certaines structures enquêtées, la volonté d'accompagner les personnes, le temps accordé à l'écoute et aux échanges ou à d'autres activités se trouve restreint, dans les faits, par ces contraintes logistiques et administratives.

L'une des difficultés principales à la mise en œuvre d'un accompagnement réside aussi dans le peu d'attentes exprimées par les bénéficiaires eux-mêmes sur ce registre. Ce faible niveau d'attente semble lié à plusieurs facteurs.

D'une part, **le positionnement complexe des bénévoles dans la relation d'aide qui se construit autour de la fourniture d'aliments** rend difficile l'expression des besoins et leur traduction en demande d'accompagnement. Alors que le travail social s'inscrit dans un cadre professionnel et contractualisé, l'accompagnement bénévole se situe dans une « zone grise » qui mobilise à la fois des dimensions propres à la relation interpersonnelle (les « affinités »), à la relation d'aide, au don, etc. Ce positionnement semble souvent traversé de paradoxes et d'ambiguïtés : la volonté de nouer des liens, préalable à la relation d'aide, s'oppose ainsi au souhait de maintenir une distance, laquelle est rendue nécessaire à la fois par la difficulté à établir des limites et à ne pas se laisser « happer » dans la relation, et par la volonté de maintenir une égalité de traitement entre bénéficiaires.

Par ailleurs, **il est parfois attendu du bénéficiaire qu'il donne du sens à la relation d'aide par son comportement, son attitude**, sa façon de recourir à l'aide alimentaire et aux services annexes éventuellement proposés. Or, l'injonction plus ou moins tacite à « investir l'accompagnement » ne semble pas favoriser l'adhésion des bénéficiaires, comme en témoignent les difficultés de mobilisation rencontrées par certaines structures concernant

les activités qu'elles proposent. Et les comportements jugés « consuméristes » ou ceux qui sembleraient traduire l'absence de volonté de « s'en sortir », ou encore la dépendance chronique à l'aide alimentaire, peuvent être perçus de façon négative car ils invalident le rôle de l'association et de ses intervenants.

Le faible niveau d'attente exprimé par les bénéficiaires interrogés découle également de l'image des structures d'aide alimentaire, une image liée à la fois à ce que les bénéficiaires viennent y chercher – pour la plupart d'entre eux, « seulement » de la nourriture –, de la manière dont les services sociaux y ont recours, et *in fine* du rôle qui leur est attribué par les services sociaux au sein du paysage associatif et institutionnel de l'accompagnement.

Ainsi, les bénéficiaires de l'aide alimentaire ne sont pas toujours en demande d'accompagnement, pour des raisons inhérentes à leurs parcours et à leurs profils. Trois types de situations ont ainsi pu être repérées lors de l'enquête sur site :

- Les ménages déjà accompagnés par les services sociaux de secteur (2/3 des personnes interrogées lors de l'enquête de terrain⁴), par Pôle emploi ou par d'autres associations dans la résolution de leurs difficultés, qui estiment être suffisamment entourés et n'expriment pas de besoin d'un accompagnement complémentaire de la part de l'association d'aide alimentaire ;
- Des ménages dont les problématiques relèvent de domaines spécifiques, généralement l'emploi et le logement, aux yeux desquels l'association d'aide alimentaire fréquentée ne représente pas un acteur pertinent et suffisamment spécialisé pour répondre à ce type de difficultés ;
- Des ménages éloignés de tout type d'accompagnement, de façon volontaire ou non, souvent pessimistes à l'égard de leurs perspectives d'amélioration de leur situation. Il s'agit de ménages qui se sont progressivement détachés de toute forme d'accompagnement social, soit en raison d'expériences antérieures négatives ou peu concluantes avec les services sociaux, soit parce que des fragilités (par exemple d'ordre psychique) les isolent du monde extérieur ou les empêchent de se projeter dans la résolution de leurs difficultés.

Enfin, dans la gamme des aides que peuvent apporter les services sociaux aux personnes qui les sollicitent, les associations d'aide alimentaire occupent une place spécifique. L'orientation des ménages des services sociaux vers les associations d'aide alimentaire s'opère généralement lorsque ne peuvent être activés d'autres types d'aides (en premier lieu l'ouverture de droits, puis les aides financières des collectivités). Sont orientées vers l'aide alimentaire (et en particulier vers les distributions de colis), les personnes en rupture de droits ou ayant épuisé leurs droits à d'autres types d'aides, ou encore les personnes pour lesquelles les aides sociales sont assorties d'exigences jugées irréalistes au regard de leur situation : soit parce qu'elles nécessitent l'engagement dans un projet de réinsertion que les personnes ne sont pas en mesure de suivre, soit parce que leurs perspectives de retour à l'emploi sont incertaines et/ou qu'elles n'adhèrent pas à un

⁴ A mettre en lien avec cette autre donnée issue, cette fois, de l'enquête par questionnaire selon laquelle 63% des associations répondantes octroient l'aide alimentaire sur orientation préalable d'un travailleur social.

accompagnement social. Les distributions de colis alimentaire s'inscrivent donc, aux côtés d'autres associations de leur territoire, dans un panel de « services » activés par les travailleurs sociaux, leur rôle étant conçu comme un soutien à l'accompagnement pour les ménages suivis par ailleurs, ou plus simplement comme un service visant à fournir de l'alimentation à des personnes qui en sont dépourvues. Au-delà, du fait des orientations pratiquées, certaines structures de distribution de colis alimentaires accueillent ainsi les ménages installés dans une précarité durable, pour lesquels les perspectives de réinsertion semblent les plus incertaines.

4. Redéfinir la notion d'accompagnement autour et en lien avec l'aide alimentaire

L'enquête réalisée dans 8 structures d'Ile-de-France amène à réinterroger la notion d'accompagnement autour de l'aide alimentaire, à l'aune de ce que les associations sont en mesure de réaliser, mais aussi du rôle qui leur est assigné dans le paysage de l'intervention sociale et de l'accompagnement des ménages en difficulté.

En effet, l'enquête de terrain souligne un décalage entre la notion d'accompagnement telle qu'elle est conçue et pratiquée dans le cadre de l'intervention sociale (et exercée par des travailleurs sociaux professionnels) et l'accompagnement susceptible d'être mis en œuvre au sein des associations d'aide alimentaire.

Analyser la fonction d'accompagnement dans les associations d'aide alimentaire en mobilisant les référentiels du travail social, institutionnel ou associatif, a finalement peu de sens et ne parvient qu'à en souligner les lacunes et les limites. Cela soulève également une question plus fondamentale : que peut-on attendre des associations pratiquant l'aide alimentaire en matière d'accompagnement des publics ? Est-il pertinent de faire reposer sur des structures composées de bénévoles faiblement outillés et souvent peu formés la mission d'accompagner dans leurs parcours d'insertion des ménages aux profils très fragiles, qui n'expriment pas de demande d'accompagnement et auprès desquels les travailleurs sociaux eux-mêmes éprouvent parfois les limites de leur intervention ?

Il ressort toutefois de l'enquête de terrain que si l'accompagnement autour de l'aide alimentaire ne s'apparente pas à un accompagnement social classique, **les associations d'aide alimentaire proposent néanmoins une « forme d'accompagnement » qui pourrait être davantage valorisée et soutenue.** Il s'agit moins d'un accompagnement individualisé dans un parcours d'insertion que d'un accompagnement plus global des personnes dans un « mieux être » à la fois personnel, familial et social.

L'enquête réalisée montre que cette forme d'accompagnement réalisée par les associations d'aide alimentaire repose sur plusieurs vecteurs ou « leviers » :

- La possibilité offerte aux bénéficiaires **d'être écoutés, en confiance, dans un cadre libre, ouvert et inconditionnel ;**
- **La création de liens et, pour certains bénéficiaires, une sociabilité retrouvée et la rupture d'un isolement** engendré ou aggravé par les conditions de vie et la précarité ;

- **le partage de ressources et de connaissances**, allant du simple conseil « entre pairs » jusqu'à **l'information plus étayée permettant l'orientation** vers d'autres acteurs du territoire ;
- **l'accès à une gamme d'activités ou de services** permettant aux personnes accueillies de bénéficier à moindres coûts d'activités de loisirs, culturelles ou de bien-être, etc., auxquelles elles n'ont pas accès du fait de leur situation économique et qui leur permettent de retrouver une forme d'estime de soi, de se sentir confortées dans leur rôle parental, de recréer des liens sociaux, etc.
- **la mise en œuvre d'une réflexion autour de l'alimentation** : retrouver le plaisir de cuisiner et de bien s'alimenter, connaître les besoins nutritionnels, savoir comment y répondre avec des moyens financiers limités, etc.
- plus ponctuellement, **la redynamisation par la participation des personnes** au fonctionnement des structures.

Ces dimensions de l'accompagnement sont reconnues et appréciées des bénéficiaires interrogés. L'accueil, l'écoute et la sociabilité proposés au sein des structures sont ainsi des éléments fréquemment évoqués de façon qualitative par les personnes rencontrées. De même, les loisirs, les activités culturelles ou sportives, les sorties ou les activités destinées aux enfants, etc., représentent les activités les plus demandées par les bénéficiaires interrogés. A noter que, lors de l'enquête, les personnes interrogées ont été sources de propositions sur ce plan, évoquant diverses idées (proposer des cours de français ou des cours de cuisine entre bénéficiaires, développer le prêt de livres, créer des lotos pour améliorer la trésorerie de l'association, etc.).

Toutes les structures ne sont pas également dotées pour mettre en œuvre ces différentes dimensions de l'accompagnement. Si les conditions d'accueil des publics ont en effet un impact non négligeable sur le « climat » des distributions, elles jouent un rôle sur la capacité des structures à représenter des espaces d'écoute et de sociabilité pour les bénéficiaires (par exemple lorsque les locaux sont inadaptés, peu confortables, etc.). De même, la gamme de services (ex. sorties, loisirs, vestiaires, bibliothèque...) susceptibles d'être apportés autour de l'aide alimentaire dépend des moyens financiers dont disposent les structures mais aussi de leur capacité à collecter des dons et établir des partenariats avec d'autres acteurs du territoire.

A ce titre, l'enquête interroge la notion de « partenariat » effectif sur un même territoire entre associations d'aide alimentaire, associations spécialisées sur d'autres champs (la santé, le logement, la culture, etc.) et services sociaux car les associations enquêtées semblent, de fait, relativement isolées. Cet isolement est pourtant un obstacle à la mise en œuvre de plusieurs dimensions de l'accompagnement : l'information et l'orientation des ménages, puisque les bénévoles ne disposent pas toujours d'une connaissance suffisamment précise des acteurs et dispositifs existants, mais aussi la capacité des structures à aller au delà de l'aide alimentaire et à élargir la gamme de leurs services proposés aux bénéficiaires.

Pistes et perspectives à l'issue de l'étude :

- **Approfondir la connaissance des acteurs et pratiques de l'aide alimentaire :**

- Mettre à profit les démarches d'habilitations régionales pour engager un état des lieux affiné des types de structures pratiquant l'aide alimentaire ;
 - Approfondir l'analyse des différentes pratiques associées à l'aide alimentaire en structure médico-sociale et centre d'hébergement et analyser la façon dont l'alimentation peut être mobilisée dans un suivi multidimensionnel, comme l'un des leviers permettant le rétablissement des personnes ;
- **Soutenir les petites associations locales indépendantes dans l'activité de distribution de l'aide alimentaire**
- Etayer la pratique de la distribution alimentaire des petites structures indépendantes, isolées et peu outillées, en favorisant par exemple l'échange de pratiques, le partage d'expérience, la mise en réseau des associations (à l'échelle régionale, départementale ?)
- **Favoriser la mise en œuvre des différentes dimensions de l'accompagnement autour de l'aide alimentaire**
- Améliorer les conditions d'accueil physique des bénéficiaires au sein des associations d'aide alimentaire (travail sur les locaux, leur aménagement, l'ergonomie des lieux, etc.)
 - Favoriser les partenariats effectifs autour de l'aide alimentaire et limiter l'isolement des petites associations : faire connaître l'activité des structures d'aide alimentaire par les acteurs du territoire, mobiliser les services sociaux pour réaliser des séances d'information sur les dispositifs d'action sociale au sein des associations, proposer des « répertoires » ou des guides de l'action sociale...
 - Elargir les services proposés autour de l'aide alimentaire autour des dimensions liées au « mieux être » social et familial des bénéficiaires, en s'appuyant sur leurs propositions et leurs idées.